

## Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Samedi 19 avril 2025 à 17h au Théâtre Jean-Pierre Cassel - 30240 Le Grau du Roi

L'assemblée a commencé à 17 h en présence d'une assistance nombreuse (170 adhérents et 72 adhérents représentés).

Mr Jean-Pierre Chérifcheikh, président de l'ALPC<sup>2</sup>, préside cette AG.

Mr le Maire Robert Crauste a souhaité venir saluer l'assistance de l'AG.

Nous recevons Monsieur Daniel Masson, Président de l'Association des Résidents de Port Camargue, Monsieur Philippe Grau, Président de la SNSM, Mr Charly Crespe, Conseiller municipal, Mr Alain Guy, Conseiller municipal.

En préambule, le Président a tenu à mettre à l'honneur 2 administrateurs en reconnaissance de leurs services au sein de l'ALPC<sup>2</sup> :

- En premier lieu, il exprime sa reconnaissance à titre personnel et au sein de l'association à notre secrétaire générale Françoise La Mesta pour la masse de travail et le temps passé s'apparentant à un poste à plein temps !
- En second lieu, il remercie pour 28 ans de services Jean-Pierre Dias pour tout le travail accompli que ce soit pour sa participation à tous les conseils, vide- greniers, revue de presse, etc.

Le Président remercie les adhérents d'être venus malgré des conditions climatiques déplorables ; il précise que notre association compte 736 familles à jour de leur cotisation au 31 décembre 2024.

À l'intention des nombreux et nouveaux adhérents, le Président rappelle nos objectifs statutaires, les affaires en cours et nos activités :

- Défense des intérêts de nos adhérents, au plan fiscal, contrats, quais danois, conciergerie, tarifs etc.
- Protection du cadre de vie : environnement, respect du PLU, voirie, espaces verts, circulation, éclairage, activité portuaire, sécurité.

### RAPPORT MORAL DU PRESIDENT JEAN-PIERRE CHERIFCHEIKH

- Le Président commente la procédure « taxes foncières » pour laquelle l'ALPC<sup>2</sup> a recueilli 760 dossiers et fait part des remarques que Me Maillot, actuellement en congés, a communiquées :
  - le dossier n'a pas évolué depuis l'année passée
  - l'instruction est close depuis le 8 juillet 2024
  - les dossiers ont été regroupés en un seul
  - le Tribunal Administratif de Nîmes n'a pas communiqué de date : il y a 2 mois, ce n'était pas à l'ordre du jour au Tribunal Administratif. Le temps judiciaire est très très long : le Greffe est seul maître.
- *Nouvel outil de communication : notre site internet, devenu obsolète, a été entièrement modifié. Le Président remercie les administrateurs qui s'y sont associés : F. La Mesta, S. Gutmacher, N. Caillat, P. Berthier et surtout B. Martin qui a revu tout l'historique. Rappel : [www.alpc2-port-camargue.fr](http://www.alpc2-port-camargue.fr) Il convient de noter que P. Berthier et C. Larouzière animent aussi note page Facebook avec actuellement plus de 2 600 followers **Vivre Port Camargue avec l'ALPC<sup>2</sup>**.*
- Le Président adresse les remerciements de l'ALPC<sup>2</sup> pour l'ensemble des soutiens reçus et en particulier des représentants de l'opposition au sein du Conseil municipal.
- Le Conseil portuaire, organe de consultation sur tous les sujets intéressant la vie du port, est composé, entre autres, de représentants des usagers du port nommés pour 5 ans (la dernière élection s'est tenue le 15/09/2024). L'ALPC<sup>2</sup> a ainsi, outre son président nommé de droit, 2 représentants et 2 suppléants. (cf. notre bulletin n°30).
- Malgré plusieurs courriers adressés à Mr le Maire, Robert Crauste, et restés sans réponse, concernant la suppression des frais de transfert d'amodiation pour les nouveaux acquéreurs de marinas (2 000 € votés par le Conseil d'administration de la Régie du 6 décembre 2022), l'ALPC<sup>2</sup> a enfin obtenu satisfaction : cette contribution a été supprimée par le CA de la régie du 7 mars 2024. Malheureusement, les acquéreurs en 2023, qui l'ont payée, se voient refuser le remboursement par la Régie.
- Le Conseil d'administration de la Régie du 21 novembre 2024 a décidé une augmentation de 2% des tarifs du port (abstention de l'ALPC<sup>2</sup>).

### **Nos actions permanentes:**

- Présence au CA de la Régie
- 5 administrateurs au Conseil Portuaire
- Comité des usagers du Port (C.L.U.P.)
- Conseil d'administration mensuel de notre association.
- Réunions diverses avec les autorités locales (Préfecture, Mairie, Régie, etc.).
- Information par nos bulletins et flash infos.
- Permanence tous les samedis à notre siège de 10 h à 12 h.

Le Président clôture son rapport en remerciant les membres du bureau ainsi que les administrateurs de l'ALPC<sup>2</sup>, tous bénévoles à votre service.

Le rapport moral est voté à la majorité avec 3 voix contre.

### **LA GESTION DE LA REGIE DU PORT**

La gestion de la Régie du port a connu la chute le 26 juin 2024 lorsque le Maire a annulé le Conseil d'administration de cette date. Dans le même temps, le Directeur de la Régie du port, Mr Jean-Romain Brunet, est mis en arrêt maladie et l'audit financier commandé par le Maire auprès du Cabinet Klopfer, spécialiste d'audit en finances locales, met en exergue la mauvaise gestion de la Régie entre 2019 et 2023.

Au 31/12/2023, le résultat net par rapport aux recettes totales de fonctionnement étant de **-8.9%**, la tutelle de la Préfecture aurait dû être de droit et le contrôle de légalité aurait dû s'exercer pour apprécier la sincérité des comptes.

Autres dysfonctionnements au niveau du personnel, du parc à bateaux, du salon Les Nautiques, des places dans le port public...

Compte tenu de l'arrêt maladie du directeur Mr Brunet, en juillet 2024, Mr le Maire a nommé en remplacement provisoire son chef de cabinet Mr Nadal, qui, en nous ouvrant tous les dossiers, laissait espérer pouvoir travailler en toute confiance ; nos sollicitations auprès des préfets étant restées vaines. Or en décembre 2024, un nouveau Directeur de la Régie du port est nommé : Mr F. Paulet. Nous l'avons rencontré 2 fois : il semble assez ouvert lors de nos entretiens et affirme vouloir continuer sur le même ton que son prédécesseur. (Absent de l'AG pour raisons familiales, Mr Paulet a néanmoins envoyé un mail dont le Président a donné lecture à l'assemblée).

Les impayés s'élèvent à plus de 3.6 millions d'euros dont 675 000 € sur l'exercice 2023, un professionnel laisse une dette de 150 000 €. Il y a de quoi s'inquiéter. Or, peu de temps après, la Régie réaliserait un bénéfice de 535 000 € sur 2024 alors que, pour équilibrer les comptes, une augmentation de 2 % nous a été appliquée.

Par ailleurs, certains propriétaires de marinas ont été sollicités pour signer à nouveau leur dernier contrat d'amodiation octroyant une durée de 35 ans, au motif que la Régie a perdu l'original !!!

Il est mis fin au contrat de construction des derniers sanitaires (à 3M d'euros quand même) mais la SEGARD demande une indemnité de 175 000 €.

Désormais, la cale de mise à l'eau sera payante ; les propriétaires de marinas auront droit à 10 mises à l'eau gratuites par an.

### **LA VIE LOCALE**

- augmentation de la taxe d'habitation de 60 % en 2024 sur les résidences secondaires : selon le Maire cela permettra de mettre sur le marché des logements pour des familles cherchant à s'implanter au Grau du Roi. C'est une méconnaissance de la réalité du parc immobilier sur Port Camargue où la majorité des constructions des années 1966 à 1980, sont mal isolées, conçues pour un habitat estival. Mais 21 000 résidences secondaires à ponctionner, cela a du sens.

- lancement d'une navette électrique qui, sur Port Camargue, s'arrête au Pont de la Lune et pas à la Capitainerie ni à Carrefour 2000 et ne circule que le matin : les touristes qui veulent aller au restaurant au Grau du Roi pourront revenir à pieds pour une marche digestive !!!

## RAPPORT DU TRESORIER CLAUDE MARMORAT et VERIFICATION DES COMPTES

Le Trésorier de l'ALPC<sup>2</sup> présente son rapport sur le bilan des comptes de l'exercice 2024 et le bilan prévisionnel 2025 (document communiqué avec la convocation), en rappelant qu'il est nécessaire de constituer une réserve pour faire face aux frais de justice.

Il précise que les cotisations vont du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'exercice.

L'ALPC<sup>2</sup> privilégie l'envoi de documents (convocation AG, procès verbal d'AG, flashes info...) par internet. Chacun doit pour cela fournir une adresse mail valide (pensez à nous avertir de tout changement d'adresse mail).

Les vérificateurs aux comptes J-P Guillemain et C. Larouzière certifient que les comptes sont réguliers et sincères.

Approbation des comptes 2024 et du budget prévisionnel 2025 à l'unanimité.

## RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ALPC<sup>2</sup>

17 administrateurs sollicitent le renouvellement de leur mandat :

Mmes Caillat, Gutmacher, La Mesta, Mrs Aguilar, Ayme, Berthier, Chérifcheikh, Folcher, Goubert, Guillemain, Larouzière, Lefèvre, Marmorat, Martin, Meurice, Ourmières, Tichit. Tous sont réélus à l'unanimité.

Se présentent comme nouveaux administrateurs : Mmes L. Deschaud, M. Dias (en remplacement de J-P Dias), O. Pesenti, Mrs J-L Chaume, R. Lautrec.

Résultat du vote :

- L. Deschaud (1 voix contre)
- M. Dias (1 voix contre)
- O. Pesenti (4 voix contre)
- J-L Chaume (23 voix contre)
- R. Lautrec (71 voix contre)

Mmes Deschaud, Dias et Pesenti sont élues à la majorité.

Le Conseil d'administration de l'ALPC<sup>2</sup> se compose donc de 20 administrateurs.

## QUESTIONS DES ADHERENTS

Question : du soufre est-il répandu dans le port produit dans le port contre les algues. Réponse : à notre connaissance, aucun produit n'est dispersé dans le port

Question : la montée des eaux Réponse ; un article du Midi Libre du 14/01/2024 qui propose un rapport critique sur le Grau du Roi sera mis en ligne sur notre site

Question : la navette urbaine Réponse : voir précédemment dans ce compte rendu

Question : taxe d'habitation et port, que fait la commune de cet argent ? Réponse : investissement (médiathèque,...)

Question : confusion entre impayés et dettes, jusqu'où peut-on supporter ? Réponse : selon Mr Paulet, directeur de la Régie, la mise en place d'une comptabilité analytique devrait tout remettre à plat.

## LA SNSM

Le Président Jean-Pierre Chérifcheikh accueille Philippe Grau, Président de la SNSM de Port Camargue et lui remet une participation de l'ALPC<sup>2</sup>. P. Grau remercie l'ALPC<sup>2</sup> pour ce don qui permettra de financer de l'équipement à chacun des sauveteurs.

Tous sont des bénévoles et peuvent être félicités pour leur dévouement.

Bravo à eux et n'hésitez pas à les encourager par vos dons personnels.

Le Président Jean-Pierre Chérifcheikh clôture l'Assemblée vers 19h30 et remercie nos invités et le public nombreux.



Jean-Pierre CHERIFCHEIKH Président de l'ALPC<sup>2</sup>

\*\*\*\*\*

## Conseil d'Administration du 3 mai 2025 :

Le Conseil d'Administration de l'ALPC<sup>2</sup> s'est réuni le samedi 3 mai 2025 en présence de 12 administrateurs + 2 pouvoirs (C. Larouzière et B. Ourmières).

Mr Jean-Pierre Chérifcheikh est donc élu Président de l'ALPC<sup>2</sup> par 14 voix soit l'unanimité des présents et représentés.

Le Président a proposé les administrateurs suivants pour la composition de son bureau :

Vice président : Robert Folcher

Secrétaire générale : Françoise La Mesta

Secrétaire adjointe : Nicole Caillat

Secrétaire suppléante : Simone Gutmacher

Trésorier : Claude Marmorat

Trésorier adjoint : Odile Pesenti

Le bureau a été entériné par le Conseil d'administration